

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6284

présenté par

M. Jolivet et Mme Bono-Vandorme

-----

**ARTICLE 63**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création de redevances ou de taxes pour limiter l'utilisation de produits, par exemple phytosanitaires, a déjà démontré son inefficacité. La création d'une menace n'est donc pas la garantie de l'atteinte des objectifs fixés par le législateur.

En pleine crise sanitaire, envisager une taxe supplémentaire semble en dehors des enjeux. Cet amendement propose de ne pas creuser davantage les difficultés des agriculteurs, plongés dans une situation inquiétante dans le sillage de la crise.